

Procès-verbal N° 04 de la séance du Conseil Intercommunal du 29 septembre 2022

Présents : Voir liste de présence annexée
Présidence : Markus Mooser, Bretigny
Secrétaire : Nathalie Lüthi
Lieu : Cantine scolaire de la Combe - Cugy
Début : 20h00

1. Accueil et présentation de Mme Lüthi

M. Markus Mooser ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres et précise que l'ordre du jour mentionné sur la convocation présente un problème de numérotation. L'ordre du jour correct est le suivant

Ordre du jour

1. Accueil et présentation de Mme Lüthi (nouvelle secrétaire du CI)
2. Appel / Assermentation
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022
4. Elections du bureau 2023
5. Informations du Comité de Direction
6. Préavis N° 05/2022 – Gouvernance de l'ASICE
7. Préavis N° 06/2022 – Demande de crédit pour ANF
8. Préavis N° 07/2022 – Budget scolaire 2023
9. Préavis N° 08/2022 – Budget parascolaire 2023
10. Divers et propositions individuelles
11. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

M. Markus Mooser présente Mme Nathalie Lüthi qui commence ses fonctions aujourd'hui comme nouvelle secrétaire du Conseil. Mme Lüthi travaille chez LEMO SA comme responsable informatique et habite Brétigny. Elle est secrétaire de la LudoBib, et a assumé la fonction de secrétaire du Conseil Général de Brétigny durant le congé maternité de la secrétaire titulaire.

Comme aucun autre candidat ne s'est proposé pour ce poste, Mme Lüthi est élue par acclamation au poste de secrétaire du Conseil pour la durée de la législature.

2. Appel / Assermentation

Selon la liste de présence en annexe, 16 membres sont présents, 2 sont excusés dont 1 est remplacé par M. Patrick Kucera, et 2 sont absents.

M. Mooser rappelle que les absents doivent se faire remplacer par leur suppléant. Il rappelle également qu'il manque un suppléant pour Morrens. Ce suppléant doit être désigné par le Conseil Communal de Morrens et sera assermenté lors de la prochaine séance le 29 mars 2023, en même temps que tous les autres suppléants non assermentés. Ceci leur permettra de recevoir les PV et documents relatifs.

M. Kucera Patrick, remplaçant pour Cugy est déjà assermenté, il est donc en mesure de voter et de recevoir le PV.

3 membres du Comité de direction de l'ASICE ainsi que Madame Virginie Dorthe, Directrice de l'établissement, sont également présents.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022

Le procès-verbal du 16 juin 2022 est accepté à l'unanimité.

4. Elections bureau

Le bureau est composé du président, du vice-président ainsi que de 2 scrutateurs et 2 scrutateurs suppléants.

Mme Sandra Hulaas vice-présidente propose la réélection de M. Markus Mooser comme président. Comme aucun autre candidat ne s'est proposé pour ce poste, M. Markus Mooser est élu président par acclamation. Il propose ensuite la nomination de Mme Sandra Hulaas comme vice-présidente. Aucun autre candidat ne s'étant proposé pour ce poste, Mme Sandra Hulaas est élue vice-présidente par acclamation.

Sont également élus par acclamation : M. Laurent Tribolet (Cugy) ; Mme Seema Ney (Brétigny) comme scrutateurs, et Mme Nathalie Cachelin (Froideville) comme scrutateur suppléante.

Sont élus par acclamation pour la Commission de Gestion : M. Sébastien Cherpit, Mme Pascale Brouze, M. Christophe Paccaud et M. Laurent Tribolet qui échange sa place de suppléant contre celle de titulaire avec M. Andreas Zaugg.

Sont élus par acclamation suppléants de la Commission de Gestion : Mmes Sylvana Barraud, Nathalie Cachelin et M. Andreas Zaugg.

5. Informations du Comité de Direction

La parole est donnée à Frédérique Roth qui nous présente le flyer de présentation de l'ASICE. S'en suivent une synthèse de l'avancée du projet d'extension du collège de la Combe, ainsi que des informations sur les ré aménagements nécessaires qui ont été effectués pour cette rentrée scolaire. Le détail de ces informations se trouve en annexe de ce PV.

6. Préavis N° 05/2022 – Gouvernance de l'ASICE

La parole est donnée au rapporteur de la commission Ad hoc M. Tristan Piguet. Celui-ci rappelle la composition de cette commission et nous donne lecture des conclusions du rapport reprises ci-dessous :

« La commission souhaite encourager le comité de direction à réfléchir à la manière la plus adéquate de structurer le cahier des charges et procéder au recrutement de la nouvelle fonction de direction, et l'invite à considérer la possibilité d'impliquer des personnes du Conseil intercommunal ou des experts extérieurs, voire de faire usage d'assessments. En conclusion, la commission souhaite faire part de ses compliments et de ses remerciements au comité ainsi qu'à madame la secrétaire et madame la boursière pour l'immense travail réalisé. Compte tenu de ce qui précède, la Commission ad hoc recommande à l'assemblée d'accepter le préavis 5-2022 tel que présenté »

La parole est ensuite donnée au rapporteur de la Commission de Gestion M. Sébastien Cherpit qui nous lit les conclusions suivantes :

« Le Poste de Direction d'un montant de CHF 145'000.- et la nouvelle rémunération des membres du CODIR de CHF 36'800.- plus l'instauration d'une égalité de traitements entre les communes (la différence par rapport à 2022 est dûe à la suppression de la Convention avec la DGEO ce qui justifie la différence de budget par rapport au budget 2023), n'impacte pas de manière délétaire le prochain budget scolaire 2023. Au vu de ce qui précède, le Comité de Gestion de l'ASICE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s, de bien vouloir accepter : le préavis n°5 daté du 9 septembre 2022 »

M. Laurent Tribolet souligne l'excellent travail fait par le Comité de Direction pour la recherche de personnel pour l'ASICE, et conseille de bien travailler sur la gestion du changement lors de l'introduction du nouveau directeur. Il demande ensuite pourquoi les indemnités kilométriques sont fixées à 0.80 CHF alors que le TCS recommande un tarif de 0.70 CHF et questionne sur la façon de rémunérer des déplacements en transports publics ou à vélo.

Mme Frédérique Roth répond que les tarifs ont été calqués sur les tarifs appliqués dans les communes, quel que soit le moyen de transport (voiture, vélo, bus). Elle précise que les frais de déplacement ne sont pris en compte que pour les déplacements hors commune de résidence.

M. Laurent Tribolet dépose l'amendement annexé qui propose de rémunérer les indemnités kilométriques à 0.70 CHF pour des déplacements en voiture, 0.20 CHF pour les déplacements à vélo, et le remboursement des frais 2ème classe plein tarif lors de l'usage des transports publics.

M. Jean-François Thuillard prend la parole pour préciser la portée de l'amendement. En considérant un calcul rapide sur une distance de 6km aller/retour dans le cas du syndic le plus éloigné (Froideville), et ce pour une dizaine ou douzaine de conseils ; sachant que la présidente qui habite sur place n'impute pas de frais, on parle d'une différence d'un montant de 10.- CHF par an et par membre du Comité de Direction.

M. Laurent Tribolet reprend la parole pour préciser qu'il apprécie que les frais soient imputés sur budget ASICE et non sur le budget des communes, mais demande le maintien de l'amendement. L'amendement est donc mis au vote et rejeté avec 5 votes pour, 7 votes contre, et 3 abstentions.

**M. Markus Mooser rappelle donc le préavis soumis au vote, à savoir la création d'un Poste de Direction ainsi que le système de rémunération des membres tels que proposé dans le préavis et le financement de ces dépenses par voie budgétaire.
Le préavis No 05/2022 est accepté à l'unanimité moins 1 voix.**

Mme Virginie Dorthe, directrice de l'EPS, félicite le Comité Directeur pour cette votation. Elle se dit ravie que l'ASICE puisse se professionnaliser et aller ainsi de l'avant pour affronter le changement de la société et de l'école.

7. Préavis N° 06/2022 – Demande de crédit pour ANF

La parole est donnée au rapporteur de la commission Ad hoc M. Tristan Piguët qui après avoir rappelé la composition de la commission Ad hoc, nous donne lecture des conclusions du rapport reprises ci-dessous :

*« La commission souhaite encourager le comité de direction à réfléchir à la manière de recycler, voire de réutiliser les beamers encore en état de fonctionner. Plutôt que de les jeter, il se peut que des associations locales puissent en avoir l'usage. Par ailleurs, au vu des pénuries énergétiques à venir et du coût environnemental que l'usage d'appareils électriques suppose, la commission souhaite également proposer que le comité de direction réfléchisse à des manières de réduire la consommation, par exemple en ce qui concerne les appareils en veille.
En conclusion, au vu des éléments énoncés ci-dessus, la commission ad hoc recommande au Conseil intercommunal de l'ASICE d'accepter le préavis 6-2022 tel que présenté »*

La parole est ensuite donnée au rapporteur de la Commission de Gestion, M. Sébastien Cherpit qui rappelle les conclusions du rapport, à savoir :

*« Le Comité de direction de l'ASICE s'est approché de la société qui a fourni les tableaux actuellement en place. Sur la base du devis reçu et se référant au prix fixe des ANF (CHF 2'500.- par pièce, selon décision cantonale n°184), le coût total de mise à niveau des moyens d'affichage au Collège de La Combe par tableau est de CHF 2'823.90. Ce qui revient à un total unitaire de CHF 5'323.90 pour un total global pour l'ensemble du Collège de la Combe (22 pièces) en tenant compte des divers imprévus et arrondis à CHF 120'000.- TTC. Les charges liées à ce projet d'équipement, d'un coût total de CHF 120'000.- sont estimés avec l'amortissement annuel de l'investissement ainsi que l'intérêt moyen annuel qui s'élève à CHF 731.80 pièce, par année sur une période de 8 ans.
En conclusion, au vu de ce qui précède, le Comité de Gestion de l'ASICE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s, de bien vouloir accepter : le préavis n°6 daté du 8 septembre 2022 »*

M. Andréas Zaugg demande si l'on a une estimation des frais d'entretien de la nouvelle installation et si ces frais engendrent une réduction de coûts par rapport à l'ancienne installation.

M. Jean-François Thuillard précise en réponse que les coûts de 2'500.- comprennent l'achat du matériel, 8 ans d'entretien et le service Apple TV. Il n'y a pas de données précises au niveau de la consommation d'énergie mais il est certain que ce nouveau matériel consomme moins qu'un beamer. Il sera demandé aux enseignants d'arrêter les ANF en fin de journée au lieu de les mettre simplement en veille pour éviter qu'ils consomment durant la nuit.

Mme Virginie Dorthe précise qu'il était nécessaire de changer de technologie car la résolution du beamer ne permet plus de lire le contenu des tablettes utilisées désormais par les enseignants.

**M. Markus Mooser rappelle le préavis soumis au vote, à savoir l'accord du crédit de 120'000.- CHF pour la mise à niveau des moyens d'affichage des salles du collège de la Combe selon les recommandations de la DGEO, le financement de cette dépense par les liquidités courantes ou par l'emprunt auprès de l'établissement de son choix, aux meilleures conditions du moment, ainsi que l'amortissement des investissements sur une période de 8 ans.
Le préavis est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis N° 07/2022 – Budget scolaire 2023

La parole est donnée au rapporteur de la Commission de Gestion, M. Sébastien Cherpit, qui reprend les conclusions du rapport, à savoir :

« Nous saluons l'importance du travail fourni concernant les transports scolaires. Suite à l'enclassement privilégié des 1-4P dans leur commune de domicile ainsi que l'adaptation des horaires des collèges de l'EPS Cugy et environs, nous constatons que les charges du poste n°523.3010.01 concernant les transports scolaires ont pu être revus à la baisse - CHF 10'000.-. L'augmentation des élèves scolarisés à l'ASICE et résidents hors de ses communes territoriales implique une recette de CHF 15'500.- aux comptes n°522.4332.01 et n°522.4522.05 selon convention avec la Ville de Lausanne.

En conclusion, compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion propose à l'assemblée d'accepter le préavis 07-2022 du budget scolaire 2023. »

M. Markus Mooser reprend les éléments du budget scolaire page par page. Comme il n'y pas de questions, le budget est soumis au vote.

Le préavis N° 07/2022 – Budget scolaire 2023 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis N° 08/2022 – Budget parascolaire 2023

La parole est donnée au rapporteur de la Commission de Gestion, M. Sébastien Cherpit, qui reprend les conclusions du rapport, à savoir :

« Le budget parascolaire 2023 se monte à un total de CHF 424'400.-, soit une diminution de 9.4 % par rapport au budget parascolaire 2022. Le coût annuel de l'élève s'élève à CHF 811.-/an soit CHF 134.- de moins qu'en 2022. Les frais liés au Centre d'animation et à la mobilité des jeunes ont été revus à la baisse soit une diminution de CHF 8'800.- aux comptes n°712.3130.00 et n°712.3662.00. Suite à la prise en charge des élèves de 7-8P par le personnel du Centre d'animation sur la pause de midi les charges salariales liées aux cantines ont pu être revues à la baisse (- CHF 30'000.- au compte 714.3010.00).

En conclusion, compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion propose à l'assemblée d'accepter le préavis 08-2022 du budget parascolaire 2023 »

Mme la Vice-présidente, Sandra Hulaas, reprend les éléments du budget parascolaire page par page.

A la page 4, M. Andréas Zaugg demande comment est calculé le remboursement des frais de la bibliothèque scolaire fait par les communes.

M. Jean-François Thuillard répond que le salaire des bibliothécaires est payé par l'état pour un nombre d'heures calculés en fonction du nombre d'élèves et de classes et que le surplus des heures est à la charge des communes.

M. Pierre-Alain Witzig s'inquiète de ne pas voir la bibliothèque publique de Cugy figurer dans ce budget.

Mme Frédérique Roth répond que la bibliothèque de Cugy n'est pas une bibliothèque publique mais un déplacement de la bibliothèque scolaire du collège de la Combe dans les locaux fournis par la commune de Cugy. A terme, il est prévu que cette bibliothèque devienne publique mais actuellement les locaux sont trop petits.

Le préavis N° 08/2022 – Budget parascolaire 2023 est accepté à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

Pas de points à discuter.

La parole est donnée à Mme Virginie Dorthe pour un point de situation sur l'établissement.

Elle remercie le Conseil pour les votes ainsi que le CODIR pour le travail effectué.

Elle se réjouit de la mise en place des ANF qui est essentiel pour le collège de la Combe, car celui-ci fait partie pour la 5^{ème} année du pilote numérique du Canton. Il y a d'ailleurs une dizaine de personnes qui travaillent dans cette partie informatique.

La rentrée scolaire s'est globalement bien passée. Les portes des toilettes du collège de la Combe ont été remises, mais elles devraient être enlevées de nouveau, car les élèves vont se cacher pour vapoter aux toilettes.

Avec le contexte actuel, le facteur anxigène des élèves se ressent, il faut le gérer ainsi que celui des enseignants.

Le projet 360 est au ralenti mais il continue.

Il n'y a pas eu d'information du nouveau Chef de Département. Il en résulte une période de flou sur la vision future, ce qui permet une certaine liberté d'action et n'impacte pas la vie des élèves.

Si globalement les enfants vont bien, il y a quelques situations dramatiques qui nécessitent un accompagnement (séjour hôpital, thérapie, DPJ.).

Pour faire face à ces situations, les enseignants sont invités à solliciter le groupe santé EPIC qui est composé d'un membre de la Direction de l'établissement, d'un médiateur, du médecin scolaire, de l'éducatrice socio scolaire et de l'infirmière. Ce groupe se réunit toutes les 2 semaines.

6 personnes dont la doyenne de l'enseignement spécialisé et la secrétaire principale prendront leur retraite à la fin de l'année scolaire.

Enfin, Mme Virginie Dorthe remercie encore une fois le CODIR pour son travail d'accompagnement et de prise en compte des besoins de l'établissement.

11. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

Les prochains Conseil auront lieu le 29 mars 2023, le 15 juin, le 28 septembre et le 7 décembre.

La séance est levée à 21h06.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président :

La secrétaire :

M. Mooser

N.Lüthi

Annexes :

- Liste des présences
- Informations du CODIR
- Amendement déposé par M. Laurent Tribolet concernant le préavis No 05/2022 – Gouvernance de l'ASICE